

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE COUTANCES

67 RUE SAINT NICOLAS
50208 COUTANCES Cedex
INTERNET: <http://www.infogreffe.fr>
MINITEL (INFOGREFFE): 08 36 29 11 11

SOCIETE D'AVOCATS DAMECOURT
FOUCHER

BP 533 - 114, RUE MARECHAL JUIN
50003 ST LO CEDEX

V/REF :

N/REF : 2004 B 102 / 2004-R-51

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE COUTANCES CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 28/09/2004, SOUS LE NUMERO 2004-R-51,

Ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de Coutances en date du 28/09/2004, désignant M.
Frédéric TILLARD, en qualité de Commissaire
aux apports.

CONCERNANT LA SOCIETE

Sarl JACKMOON
Société à responsabilité limitée
3 Chemin des Vignettes
50680 MOON SUR ELLE

R.C.S. COUTANCES 452 465 743 (2004 B 102)

FAIT A COUTANCES LE 28/09/2004,

LE GREFFIER



Le mot "ORIGINAL" ci-dessus signifie que vous êtes en présence d'un original émanant du greffe

RS1

SCP DAMECOURT FOUCHER
Société d'Avocats au Barreau de COUTANCES

114 Rue Maréchal Juin – B.P. 533 – 50003 SAINT-LO Cédex Tél. : 02 33 57 41 72 / Fax : 02 33 57 66 78

Dos. N° 24 332 (JLD/VL)

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT

TRIBUNAL DE COMMERCE DE COUTANCES	DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE COUTANCES
27 SEP. 2004	
ARRIVÉE	

Monsieur Jacky LACOTTE en sa qualité de gérant de la SARL JACKMOON dont le siège est 3 Chemin des Vignettes à 50680 MOON SUR ELLE, domicilié en cette qualité audit siège

Ayant pour avocat la SCP DAMECOURT FOUCHER, société d'avocats au barreau de COUTANCES, dont le siège est 114 Rue Maréchal Juin à SAINT-LO

A l'honneur de vous exposer que :

Il envisage d'augmenter le capital de la SARL JACKMOON notamment par des apports en nature des parts dont il est détenteur dans les Société TERDIS, AGL SERVICES, KADODIS et B + P = G.

L'article L 224-33 du Code de Commerce qui renvoie aux dispositions de l'article L 223-9 du Code de Commerce prévoit qu'en cas d'augmentation de capital, il doit être désigné un commissaire aux apports.

Monsieur LACOTTE, gérant de la SARL JACKMOON, demande donc que vous désigniez, conformément aux dispositions de l'article 25 du Décret du 23 Mars 1967 et des textes sus-visés, en qualité de commissaire aux apports : Monsieur Frédéric TILLARD, associé du Cabinet PESCE-TILLARD à GRANVILLE Boulevard des Amiraux.

C'est pourquoi, l'exposant requiert qu'il vous plaise, Monsieur le Président

Vu l'article 25 du Décret du 23 Mars 1967,

Vu les articles L-224-33 et L 223-9 du Code de Commerce,

Désigner Monsieur Frédéric TILLARD, associé du Cabinet PESCE-TILLARD à GRANVILLE Boulevard des Amiraux en qualité de commissaire aux apports.

SOUS TOUTES RESERVES.

Le 24 Septembre 2004.

Pour La S.C.P.
Jean-Luc DAMECOURT

R 52 du 28.09.2004

Pour valoir procès-verbal
De dépôt sous le n° 2004. 392
Le 28.09.2004
Le Greffier du Tribunal



ORDONNANCE

Nous, Jacques LEROY,
Président du Tribunal de Commerce de COUTANCES,
Assisté de M.MOREL, Greffier d'audience.

Vu la requête en date du 24 septembre 2004 aux fins de désignation d'un Commissaire aux Apports présentée par Maître DAMECOURT, Avocat Associé, agissant au nom et pour le compte de Monsieur Jacky LACOTTE, pris en sa qualité de gérant de la société JACKMOON, dont le siège social est à 50680 MOON SUR ELLE, 3 Chemin des Vignettes,

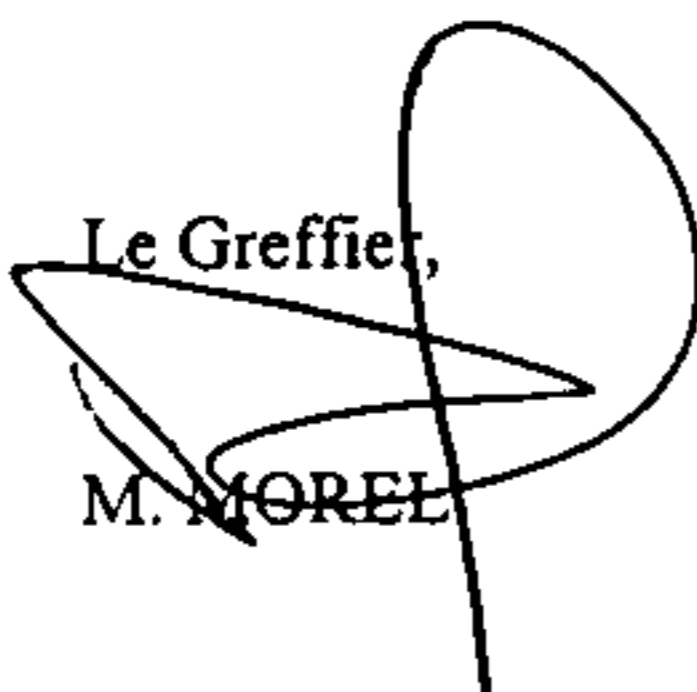
Vu l'article L.223-33 du Code de Commerce et l'article 25 du décret du 23 mars 1967.

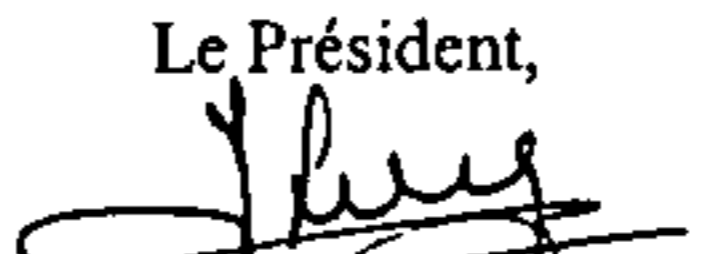
Désignons Monsieur Frédéric TILLARD, demeurant professionnellement à 50400 GRANVILLE, Boulevard des Amiraux Granvillais, régulièrement inscrit sur la liste des Commissaires aux Comptes arrêtée par la Cour d'Appel de CAEN, en qualité de Commissaire aux Apports, avec mission :

- d'apprécier la valeur de l'apport en nature qui doit être effectué à la société JACKMOON en vue d'une augmentation de son capital social par Monsieur Jacky LACOTTE consistant en l'apport des parts sociales dont il est détenteur dans les sociétés TERDIS, AGL SERVICES, KADODIS et B + P = G ainsi que l'octroi d'éventuels avantages particuliers,
- d'établir un rapport.

Dépens à la charge de la société JACKMOON.

Rendue à COUTANCES, le 28 Septembre 2004

Le Greffier,

M. MOREL

Le Président,

M. Jacques LEROY